

andie, la Communauté urbaine Caen la mer, la Communauté d'agglomération du Cotentin et la Ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Cherbourg
ésam

Caen

www.esam-c2.fr

T. 02 14 37 25 00 — info@esam-c2.fr

Réseaux sociaux : [@esamcaench](#)

site de Caen ^[siège social]

17 cours Caffarelli, 14000 Caen

MASTER EN ALTERNANCE

**Design, Création & Projets
de Territoires**



UN MASTER INNOVANT AU SERVICE DES TERRITOIRES

Le Master Design, Création & Projets de Territoires vise à forger une culture commune aux décideur-ses institutionnel-les et aux créateur-ices.

Il a pour objectif de développer une connaissance fine des politiques et des problématiques liées à l'espace public afin que les démarches de création et de concertation dans ces contextes se construisent et se déploient avec une bonne maîtrise de leurs enjeux.

Le programme d'enseignement permet aux étudiant-es d'accroître leurs compétences dans les domaines de la création, de l'urbanisme, de la sociologie, du droit, du design d'espaces et de services, de la méthodologie de projets, de la concertation, de l'aménagement du territoire, de l'accompagnement aux transitions.

Seule la deuxième année, qui mène à la délivrance du diplôme, est organisée en alternance* et donne lieu à un contrat d'un an avec l'entreprise ou la collectivité.

* L'alternance est une voie de transmission des savoirs et des savoir-faire. Elle permet aux entreprises et aux collectivités de participer à la création d'un vivier de compétences créatives à court, moyen et long termes.

DES MISSIONS RICHES ET VARIÉES

Au sein des entreprises ou des collectivités, les étudiant-es du Master Design, Création & Projets de Territoires en alternance peuvent se voir confier une grande variété de missions. Par exemple, ils ou elles peuvent :

- mettre en place des méthodes de concertation avec les habitant-es dans le cadre de projets d'aménagements du territoire ;
- concevoir des projets d'aménagements ou de revitalisation des zones urbaines ou rurales ;
- mener des études sur les usages de l'espace public et élaborer des propositions créatives ;
- accompagner les décideur-ses institutionnel-les pour la définition du cahier des charges et la mise en œuvre de commandes publiques ;
- imaginer les transitions possibles et concevoir de nouveaux usages pour des équipements ou des territoires ;
- initier des démarches prospectives et originales ;
- nourrir d'une pensée créative des projets existants.

Pour remplir leurs missions, les étudiant-es en alternance pourront s'appuyer à la fois sur leurs connaissances des politiques publiques et sur leurs compétences dans le domaine du design et de la création.





TROIS SEMAINES EN ENTREPRISE ET DEUX SEMAINES À L'ÉCOLE

Les étudiant·es en alternance sont à l'ésam Caen/Cherbourg durant 14 semaines réparties entre le 1^{er} septembre et le 31 août (soit 40h de formation). Le reste du temps ils et elles sont en entreprise ou en collectivité, soit 33 semaines hors congés payés.

Ils et elles sont considéré·es comme des salarié·es, au régime de 35h hebdomadaires.

Des échanges réguliers sont organisés entre l'école et l'entreprise pour assurer le bon suivi des étudiant·es en alternance.

Chaque étudiant·e est suivi·e par deux encadrant·es :

- au sein de l'entreprise, le ou la maître d'apprentissage définit les activités et missions de l'alternant·e ;
- au sein de l'ésam Caen/Cherbourg, le coordinateur du Master Design, Création & Projets de Territoires organise le déroulement des enseignements et vérifie l'adéquation entre les missions menées en entreprise et les compétences attendues pour la délivrance du diplôme de grade Master.



DES COÛTS MAÎTRISÉS

Le salaire payé par l'entreprise est fixé par un barème indexé sur le Smic.

À titre indicatif :

- un·e alternante de 21 à 25 ans perçoit 53% ou plus du Smic ou du minimum conventionnel ;
- un·e alternant·e de 26 ans et plus perçoit 100% ou plus du Smic ou du minimum conventionnel.

Le coût de la formation à l'ésam de Caen/Cherbourg est pris en charge par l'Opérateur de Compétences (Opco) dont dépend chaque entreprise avec un reste à charge obligatoire de 750 euros .

NB : Le coût de la formation n'est plus pris en charge par le CNFPT pour les collectivités territoriales. Un tarif spécifique pourra être proposé.

L'ALTERNANCE EN PRATIQUE

En recrutant un·e étudiant·e par alternance, vous bénéficiez :

- de l'aide exceptionnelle aux entreprises qui recrutent en alternance : aide de l'État pour financer la première année du contrat s'élevant à 2 000 € pour les entreprises de moins de 250 salarié·es et à 750 € pour les autres pour des contrats d'un an ;
- d'aides élargies et de dispositifs de soutien en cas d'embauche d'un·e travailleur·se handicapé·e ;
- d'une réduction des cotisations sur les bas salaires de l'alternant·e.

L'ALTERNANT·E, UN·E SALARIÉ·E ÉTUDIANT·E

- L'étudiant·e en alternance est considéré·e comme un·e salarié·e en formation au sein d'une entreprise.
- Ses droits et devoirs sont régis par le Code du Travail.
- Le contrat de travail est établi sur un an, avec une période d'essai de 45 jours.
- Il ou elle est rémunéré·e à temps plein, y compris sur les périodes où il ou elle étudie à l'école.
- Il ou elle peut bénéficier de certains avantages selon les conventions collectives (tickets restaurants, remboursement mobilité, etc.).

UN CONTRAT TRIPARTITE

Un contrat est établi entre l'employeur, l'alternant·e et le Centre de Formation des Apprentis (CFA) de l'université de Caen, mandaté par l'ésam Caen/Cherbourg pour assurer la gestion administrative de l'alternance.

CONTACT

VÉRA LE SAUX,
CONSULTANTE PROFESSIONNALISATION INDUSTRIES CULTURELLES & CRÉATIVES
↘ veralesaux@gmail.com

- Définition des missions
- Aide au recrutement
- Intermédiation étudiant·e/école

BRICE GIACALONE,
COORDINATEUR DU MASTER DESIGN, CRÉATION & PROJETS DE TERRITOIRES
↘ b.giacalone@esam-c2.fr

- Renseignements sur la formation

[Numéro RNCP de la formation : 36752]

Pour en savoir plus :



L'ÉCOLE

L'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg veille avant tout à l'insertion professionnelle de ses diplômé-es. Elle est ainsi l'une des premières écoles d'art à ouvrir un master par alternance, pour que la formation des étudiant-es aux métiers de la création soit au plus près des réalités professionnelles des employeur-ses. L'ésam Caen/Cherbourg est membre de la Conférence des Grandes Écoles.

Elle délivre des diplômes de grade Licence et Master accrédités par l'État dans les champs des arts visuels et du design.

L'école porte également le programme doctoral de recherche-crédation Radian, en association avec les universités de Normandie et l'École Supérieure d'Art et Design Le Havre-Rouen.

Les formations dispensées à l'ésam Caen/Cherbourg s'appuient sur une équipe pédagogique de haut niveau composée d'artistes, de designers, de théoricien-nes, de technicien-nes, capables d'accompagner les étudiant-es dans une très grande diversité de pratiques artistiques.

L'école peut s'appuyer sur des équipements de pointe au sein de ses treize ateliers techniques, permettant des productions artistiques dans les champs de l'audiovisuel (cinéma, photographie, son, création numérique, image 3D, motion design, etc.), de l'estampe et de l'édition (gravure, sérigraphie, lithographie, risographie, presse numérique, etc.), du volume (céramique, bois, métal, fonderie, impression 3D, etc.).



www.esam-c2.fr



CONFÉRENCE DES
GRANDES
ÉCOLES

2 14 37 25 00 — info@esam-c2.fr
Réseaux sociaux : [@esamcaench](https://www.instagram.com/esamcaench)

site de Caen ^[siège social]
17 cours Caffarelli, 14000 Caen

site de Cherbourg 61 rue de l'Abbaye,
50100 Cherbourg-en-Cotentin

